

1203. et du peuple gallois<sup>1</sup> : « Tant que durera notre pays, dit le  
« poète en vers improvisés, que sa noble audace soit rap-  
« pelée par la plume de ceux qui écrivent et par la bouche  
« de ceux qui chantent<sup>2</sup>. »

On a raison de sourire aujourd'hui de toutes ces querelles  
entre rois et évêques, qui firent tant de fracas dans des  
siècles moins éclairés que le nôtre; mais il faut reconnaître  
que parmi ces disputes quelques-unes, au moins, furent  
profondément sérieuses. A cette chancellerie romaine,  
centre de la diplomatie du moyen âge, parvinrent souvent  
des réclamations fondées sur la justice et sur des intérêts  
véritablement nationaux; et celles-là, il faut le dire, furent  
rarement jugées dignes d'être l'objet d'une bulle pontificale.  
Ni bulle, ni bref du pape Alexandre III ne vinrent mena-  
cer Henri II, quand huit chefs gallois en appelèrent à ce  
pape contre les bandits étrangers que les rois d'Angleterre  
cantonnaient chez eux, sous le nom de prêtres et d'évêques.  
« Ces évêques, venus d'un autre pays, disaient les chefs  
« dans leur supplique, nous haïssent, nous et notre patrie;  
« ils sont nos ennemis mortels; peuvent-ils s'intéresser au  
« bien de nos âmes<sup>3</sup>? On les a placés chez nous comme en  
« embuscade, pour nous décocher le trait par derrière et  
« nous excommunier au premier ordre qu'ils reçoivent<sup>4</sup>.  
« Chaque fois que se prépare en Angleterre une expédition  
« contre nous, soudain le primat de Canterbury met en

<sup>1</sup> Jura sancti Davidis contra Angliam totam. (Girald. Cambrens., De jure et statu menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 559)

<sup>2</sup> Quandiu Wallia stabit, nobile factum hujus et per historias scriptas et per ora canentium dignis per tempora cuncta laudibus... efferetur. (Ibid.)

<sup>3</sup> Nec terram nostram neque nos diligunt; sed sicut innato quodam odio corpora persequuntur, ita nec etiam animarum luera quærunt. (Ibid., p. 574.)

<sup>4</sup> Ut quasi parthieis a tergo et a longe sagitis secure nos, quotiens jubentur, excommunicare possent. (Ibid.)

« interdit le territoire qu'on se propose d'envahir<sup>1</sup>; et nos  
« évêques, qui sont ses créatures, lancent l'anathème  
« contre le peuple en masse, et nominativement contre les  
« chefs qui s'arment pour combattre à sa tête<sup>2</sup>. Ainsi tous  
« ceux d'entre nous qui périssent pour la défense de la  
« patrie meurent excommuniés<sup>3</sup>. »

Qu'on se représente, dans un temps où la foi au catho-  
licisme régnait d'un bout de l'Europe à l'autre, l'horreur  
d'une situation semblable, et l'on comprendra quelle affreuse  
machine de servitude tenaient en main les conquérants  
chrétiens qui conduisaient une réserve de gens d'église à la  
suite de leurs bataillons. Alors on concevra sans peine que  
des hommes de cœur et de sens aient pu s'adresser au pape,  
le supplier, et espérer en lui; on concevra que des hommes  
qui n'étaient ni prébendiers ni moines aient pu se réjouir,  
au moyen âge, de voir ceux qui écrasaient les peuples sous  
les pieds de leurs chevaux de bataille, appelés eux-mêmes  
à rendre compte devant un pouvoir trop souvent leur com-  
plice en tyrannie et en mépris des hommes. Alors on plain-  
dra moins ces grands du siècle, quand, par hasard,  
viendra tomber sur leur cuirasse de mailles la flèche de  
l'excommunication; car ils la trouvaient souvent prête à  
frapper, au premier signal, des populations désarmées.  
Quand une fois ils avaient planté dans le champ d'autrui  
leur lance à banderole, ils faisaient proclamer, contre tout  
défenseur de l'héritage paternel, la mort dans cette vie, et

<sup>1</sup> Quoties Anglici in terram nostram et nos insurgunt, statim..... (Ibid.)

<sup>2</sup> Nos qui pro patria... solum et libertate tuenda pugnamus nominatim et gentem... sententia excommunicationis involvunt... (Ibid.)

<sup>3</sup> Quoties in bellicis conflictibus pro patria tuenda cum gente inimica congregimur quicumque ex parte nostra ceciderint excommunicati cadunt. (Ibid.)

4203. dans l'autre la damnation éternelle. Sur le corps des mourants, ils tendaient la main au souverain pontife; et, partageant avec lui la dépouille des peuples vaincus, ils alimentaient, par des tributs volontaires, ces foudres ecclésiastiques, qui parfois les effleuraient eux-mêmes, mais qui, lancées pour leur service, atteignaient sûrement et mortellement.

## LIVRE X.

Depuis l'invasion de l'Irlande par les Normands établis en Angleterre, jusqu'à la mort de Henri II.

1171-1189.

Il faut que le lecteur quitte la Bretagne et la Gaule, où jusqu'ici l'a retenu cette histoire, et que, pour quelques moments, il se transporte dans l'île occidentale, que ses habitants appelaient Érin, et les Anglais Irlande<sup>1</sup>. Le peuple de cette île, frère des montagnards d'Écosse, formant, avec ceux-ci, le dernier reste d'une grande population qui, dans les temps antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule et une partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des caractères physiques et moraux qui distinguent les races originaires du midi. La majeure partie des Irlandais étaient des hommes à cheveux noirs, à passions vives, aimant et haïssant avec véhémence, prompts à s'irriter, et pourtant d'une humeur sociable. Enthousiastes en beaucoup de choses, et surtout en religion, ils mêlaient le christianisme à leur poésie et à leur littérature, la plus cultivée peut-être de toute l'Europe occidentale. Leur île comptait une foule de saints et de savants, vénérés en Angleterre et en Gaule; car aucun pays n'avait fourni plus de missionnaires chrétiens, sans autre mobile que le pur zèle de

<sup>1</sup> Dans les langues grecque et latine, *Ierne*, *Ierna*, *Inoernia*, *Ouernia*, *Ibernia*. Les Saxons orthographiaient *Iraland*.